



Montreuil, le 10/02/2021

# GT du 5 février 2021

## Groupe de travail

### « Actualité du Contrôle Fiscal »

*Un groupe de travail Contrôle fiscal était convoqué le 5 février 2021 sur une seule matinée, à l'initiative de SJCF (nouvelle direction de la Sécurité juridique et du contrôle fiscal) autour de 6 fiches, qui se voulaient exhaustives de l'activité CF du moment : Fonds de solidarité, transparence fiscale, relation de confiance, soutien des services en matière d'action pénale, projets informatiques et démétropolisation (création du PNCD à Chateaudun).*

*Les 6 fiches n'ont pas pu être abordées dans le temps beaucoup trop court imparti par la DG ; seules ont été vues celles sur le Fonds de solidarité, les projets informatiques et la démétropolisation. Celles sur la transparence fiscale, la relation de confiance et le soutien des services en matière d'action pénale seront traitées ultérieurement.*

**La déclaration liminaire** de la CGT Finances publiques (cf. en intégralité sur notre site, rubrique CF) ciblait essentiellement le mal-être des agents du contrôle fiscal, auxquels la hiérarchie continue encore trop souvent à réclamer l'engagement des programmes et des résultats exorbitants eu égard à l'actualité sanitaire et économique et au fait que nombre d'agents se consacrent en tout ou partie au fonds de solidarité.

Nous avons fait un focus particulier sur les objectifs 2021.

La réponse de M. Iannucci a été claire : après avoir salué l'implication de tous les agents et leur engagement sans faille, notamment sur le fonds de solidarité, dont il reconnaît la difficulté, il a réaffirmé que les résultats 2020 « seront ce qu'ils sont », a priori environ la moitié de 2019 en termes d'affaires et un peu plus en termes de droits rappelés.

Quant aux objectifs 2021 : « on n'a demandé à personne de mettre les bouchées doubles, même si nous nous doutons que les directions locales en rajoutent un peu ; nous ne mettons aucune pression sur les indicateurs, nous avons conscience des aléas et des difficultés des mois à venir. Il est déjà évident que 2021 ne sera pas non plus, comme 2020, une année comme les autres. Un message a été fait en ce sens dès le 14 décembre 2020 à l'ensemble du réseau, une journée d'étude va se dérouler le 9 mars avec les responsables des divisions CF. On a de bonnes raisons de ne pas atteindre les objectifs, notamment quand on valorise travail fait pour les autres et il n'y a pas de quoi s'angoisser, il faut dédramatiser le sujet, faire passer un message de sérénité. »

« De plus, il est important de prêter main forte aux autres services sur le fonds de solidarité, important aussi pour les finances publiques, car il s'agit argent public ».

Toujours selon le directeur, il ne faut pas dramatiser la question des indicateurs, puisqu'ils sont en pourcentage et non chiffrés.

Quant à la demande de la CGT d'un protocole d'accompagnement des agents convoqués en justice ou devant la police en tant que témoins, M. Iannucci a reconnu le phénomène de judiciarisation de la société, avec des conséquences prévisibles sur le fait que ces exemples risquent de prendre de l'ampleur. Il s'est engagé à regarder ce qu'il était possible de faire.

Mis à part ces propos clairs du directeur sur les résultats 2020 et les objectifs 2021, le groupe de travail n'a malheureusement débouché sur rien...

L'ensemble de la sphère du contrôle fiscal est restructuré, mais aucune transparence n'est apportée sur ce qui sous-tend chacune des réformes ou création de structures.

Les fiches étaient extrêmement pauvres, sans analyse, sans bilan, sans mise en perspective.

Les multiples questions des organisations syndicales, complémentaires, à la fois techniques, remontant les difficultés du terrain, et politiques, sur les inquiétudes que peuvent susciter des projets structurants et destabilisant le réseau, sont restées pour la plupart sans réponse concrète, alors que c'est pourtant le rôle d'un groupe de travail !

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dfrp.finances.gouv.fr | Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt\_finpub (CGT Finances Publiques) | @cgt\_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt\_finpub (CGT Finances Publiques)



Nous avons eu le sentiment que, derrière la commande politique, les directeurs eux-mêmes ne savent pas exactement ce qu'ils doivent mettre, ou qu'en tout cas ils ne veulent pas en parler...

Le groupe de travail s'est achevé (provisoirement, puisqu'il reste 3 fiches à examiner) sur des propos inadmissibles de M. Iannucci, expliquant que les organisations syndicales étaient trop longues dans leurs propos et qu'il n'avait pas le temps de consacrer plus d'une demi-journée à ces questions...

En conclusion, le dialogue social a une marge de progrès considérable, tant au niveau de la qualité des documents préparatoires que de l'organisation des réunions et nous conseillons à M. Iannucci de s'entourer de techniciens en capacité de répondre aux questions pratiques du terrain...

En effet, l'attente est extrêmement importante de la part des collègues, qui veulent des réponses et des engagements de la part de leur employeur, et c'est la moindre des choses...

## **FICHE FONDS DE SOLIDARITÉ ET SERVICES DU CONTRÔLE FISCAL**

### **PROPOS DE LA CGT**

Les services du contrôle fiscal sont effectivement très sollicités pour la bonne attribution du fonds de solidarité.

D'un département à l'autre la charge inhérente à cette mission est très variable, mais toujours très lourde. Elle nécessite l'intervention de tous les acteurs de la sphère des professionnels : les SIE, les PCE et parfois les vérificateurs, ainsi que les services de Directions, qui sont les interlocuteurs « métiers ».

La complexité du dispositif tient à la grande variabilité des critères d'attribution : chiffre d'affaires de référence, chiffre d'affaires moyen, période de référence, professions concernées, conditions d'exploitation, montants accordés etc... et à leur évolution d'un mois à l'autre.

L'application « e-contact » connaît des coupures régulières dues à des surcharges de connexion ou, plus habituellement, à des incidents « réseau ». Le trop grand flux de demandes a d'ailleurs généré une interruption de l'accès à l'application pour les agents.

**» Les filtres mis en place ont généré des listes de dossiers nécessitant un contrôle a priori en augmentation très significative.**

Et ce nombre très important de dossiers « à revoir » a engorgé les services de contrôle. L'interrogation des usagers, notamment, ne peut pas se faire comme souhaité, et les demandes de justificatifs sont très difficiles à mettre systématiquement en œuvre.

Dans ce contexte, la pression mise par différents interlocuteurs (Préfet, organisations professionnelles et...) pour traiter au plus vite les demandes, met les agents dans une situation impossible : faut-il privilégier le contrôle ou faire preuve, comme le demandent certains Directeurs en off, de la plus grande mansuétude possible ?

Certaines décisions prises dans l'urgence heurtent les agents qui ont le souci de la destination réservée à l'argent public.

Et l'importance grandissante des montants en jeu ajoute à l'inquiétude.

On réalise alors combien les services de proximité jouent un rôle fondamental dans la relation avec les usagers et le bon règlement des anomalies. Ainsi, les services ont pu obtenir, grâce à leur réactivité, des restitutions spontanées.

A la CGT nous disons oui pour donner les moyens aux services de réaliser le contrôle « a priori » des FDS, tout en continuant à réaliser leurs autres missions. Mais là, clairement, on atteint un point limite qui rend cette position intenable.

A titre d'illustration, les listes relatives aux demandes du mois de décembre 2020 ne sont pas apurées, et les usagers vont très prochainement déposer les demandes au titre du mois de janvier 2021.

**» La liste produite en octobre des contrôles à réaliser a posteriori est examinée par les services.**

Ce contrôle a dû se faire « séance tenante » et prioritairement.

Les procédures à mettre en œuvre étant très chronophages, elles empiètent sur les missions de contrôle « classique » : CSP ou CFE, programmation, instruction des demandes de remboursement de crédit TVA etc...

Dans ces conditions, il ne pouvait qu'être constaté une baisse de rendement de ces autres activités, déjà fortement ralenties par le « Plan de Continuation de l'Activité (PCA) », qui plus est dans un contexte de suppression d'emplois et de désorganisation des services du fait du NRP.

Ces procédures, qui ne constituent pas un contrôle fiscal, obligent les agents à « naviguer » entre deux eaux. Les informations recueillies dans le cadre du FDS ne pourront pas servir à un CFE, mais « en même temps » elles doivent servir malgré tout à une éventuelle programmation...

Le tout sur fond d'objectif chiffré de rentabilité des contrôles « traditionnels », ce qui risque fort de décourager toutes les bonnes volontés.

Le haut niveau de technicité requis pour ces contrôles « a priori » et « a posteriori » nécessite des personnels compétents, ce qui ne peut pas être le cas des 250 contractuels recrutés pour

3 mois et ne disposant que d'une demie journée de formation.

Les services ne pourront pas indéfiniment être destinataires de listes dont l'exploitation « en masse » ne sera pas réalisable dans des conditions les plus « normales » possibles.

La CGT demande un positionnement plus clair et plus précis sur ces questions de contrôle « a priori » et « a posteriori », et la place que cette mission doit prendre au regard de toutes les autres.

Elle demande également que soit établis des ponts entre les bases documentaires des Directions locales, de la DG et des délégations.

## ☛ RÉPONSE DE LA DG

Le fonds de solidarité est une mission fortement mobilisatrice pour les services de contrôle, et il revient à la DGFIP de contrôler et de récupérer.

Aujourd'hui, le FDS a été versé à environ 2 millions d'entreprises pour un total de + de 14 milliards d'euros.

La MRV a sélectionné une première vague de 92 000 dossiers qui ont été communiqués aux services à fin de contrôle « a posteriori ». Et la DGFIP dispose d'une nouvelle liste de 150 000 dossiers qui sont des potentiels fraudeurs, mais qui, compte tenu de l'engorgement des services, ne leur a pas encore été transmise.

A ce jour, les rejets ont concerné environ 1 million de demandes, et ont empêché le versement de 1,3 à 2 milliards d'euros.

Cette mission est prioritaire, et le restera encore de nombreux mois.

## // FICHE ACTUALITE DES PROJETS INFORMATIQUES

### ☛ PROPOS DE LA CGT

L'évolution de l'applicatif de la sphère du contrôle est portée par une **attente forte** des personnels qui sont confrontés à l'**obsolescence et/ou aux dysfonctionnements applicatifs**.

Cette attente forte s'accompagne d'une demande aussi forte de transparence et d'association des personnels et avant tout d'une **prise en compte de l'humain**.

Concernant des progiciels structurants comme PILAT, le recours aux groupes utilisateurs nous semble insuffisant.

La CGT revendique une information des représentants des personnels dès la conception du projet et un accès au cahier des charges, ainsi que la participation des acteurs de prévention pour éviter les risques organisationnels et fournir des outils conformes aux attentes des personnels, qui doivent

être prioritairement associés.

Car aujourd'hui les documents communiqués ne font jamais mention de l'humain, des agent-e-s qui sont les véritables acteurs et actrices du contrôle fiscal dans une période de crise sanitaire où ils ont démontré leur volontarisme et leur abnégation en se mobilisant sur des missions allant au-delà de leurs missions traditionnelles (campagne IR, traitement des dossiers du fonds de solidarité...).

Aujourd'hui, rien non plus sur l'optimisation des ressources humaines au travers des nouvelles applications, telles PILAT, argument que vous vendez partout sauf aux principaux intéressés, les agent-e-s du CF.

Pas de fiche sur leur avenir professionnel ou même sur les nécessaires mesures de protection liées aux nouveaux risques de la période (sanitaire, violences contre les représentants de l'Etat, discrédit suite à certaines affaires).

S'ils n'exigent pas de reconnaissance particulière, les agents pourraient prendre à juste titre ce silence pesant pour un mépris insoutenable.

**Pour revenir à votre fiche, vous commencez cette présentation des évolutions de l'applicatif du CF par le BOFIP** : Nous saluons la tentative de la DGFIP d'essayer de satisfaire la demande des personnels dans l'attente d'un outil fiable, à jour et facile d'utilisation indispensable à leurs travaux. En effet il ne fallait pas que le BOFIP reste un empilement de BO sans liens !

Toutefois nous constatons factuellement que les problèmes du **moteur de recherche** ne semblent malheureusement pas réglés à ce jour, ce qui pour ce type d'application est plus qu'un **handicap** !

De plus nous constatons certaines **lacunes** comme sur l'**onglet prélèvements sociaux /revenus du patrimoine, pour lequel nous vous avons déjà signalé qu'il n'y a rien depuis 2012**.

On a malheureusement voulu **calquer le BOFIP sur le Navis fiscal** de Francis LEFEVRE qui, lui, est à jour, ce qui n'est toujours pas le cas du BOFIP. Les **lacunes actuelles du module éditorial** laissent toujours la part belle au Navis de Francis Lefevre.

Avant d'en venir à PILAT, nous aurions aimé avoir un point ou bilan de l'autre grand projet du CF, le CFVR **Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes** (CFRV) et des travaux de la MRV.

Nous avons bien compris que ce projet PILAT est destiné à mieux **cibler la fraude et à automatiser les travaux de suivi** en améliorant les **interfaces** entre les nombreuses applications numériques dédiées au contrôle fiscal.

Outre le **décloisonnement des bases de données** de l'ensemble des acteurs, Pilat vise aussi par exemple à l'**amélioration du recouvrement**. Or sur le recouvrement, nous n'avons pas de **détails**.

Nous entendons aussi votre discours qui prône que l'amélioration des résultats du contrôle fiscal doit s'accompagner d'une réflexion sur les ressources humaines (**l'adéquation des moyens humains**), sur l'organisation et sur la stratégie du CF.

Cette recherche d'optimisation se traduit pour la CGT par un contrôle statistique de toutes les opérations de la chaîne du contrôle fiscal et l'industrialisation des tâches du CF, dans un but purement comptable augurant de nouvelles suppressions d'emplois destinées à financer les dépenses informatiques engagées (retour d'investissement), ainsi que les restructurations en cours comme la création de pôles nationaux !

Malheureusement, pour ce GT, vous nous communiquez un ersatz de méthode et quasi aucun élément sur les briques applicatives. Nous aimerions connaître les sources et bases de données de chaque application (bases des organismes sociaux, greffes des tribunaux de commerce) et leurs modalités d'alimentation et de mise à jour. De même, quelles sont les plus-values de chaque brique et en quels domaines ?

▶ **GALAXIE remplace TSE** (TSE, qui manque cruellement d'informations et dont les informations sont obsolètes faute de mise à jour. En effet, les applications internes à la DGFIP ne sont plus servies, faute de bras suite aux suppressions d'emplois)

▶ **VUE 360** : vue synthétique des données du contribuable particulier

La question est : s'agit-il seulement de l'interconnexion des données de ces systèmes d'information de la DGFIP ou intègre-t-elle des informations extérieures (lac de données...)?

▶ **PILOT CF (regroupe ALPAGE, RIALTO - MEMO, Conséquences financières (CFIR), et les outils de pilotage et de suivi d'activité, y compris de la recherche et du CSP) :**

Cette brique nous pose beaucoup de questions et de craintes car nous ne partageons pas votre conception du pilotage qui pour vous est purement statistique, ainsi que le suivi d'activité.

*Deux modules sont en stand by, et doivent être soumis à la CNIL, et auparavant au délégué ministériel de la gestion des données.*

## QUESTIONS :

Quels sont les logiciels d'initiatives évoqués et leurs fonctions ?

De plus nous avons aussi des questions purement techniques comme sur l'interconnexion de ces applications ?

Éviteront-elles les saisies d'une application sur l'autre des données d'un dossier et y-a-t'il enrichissement automatique de chacune de ses applications ?

De quelles natures sont les listes de propositions de programmations faites par le bureau SJCF1D ?

Quels sont les outils de pilotage et de décisions prévus pour 2022, sur quelles sources, selon quelles grilles, par qui seront-ils validés ?

Quels sont et de quelle nature sont les outils de pilotage de la Recherche ? (Nouvelles fiches MRV, axes de programmation MRV... ?)

Concernant l'intégration de CFIR en 3 étapes, nous aurions aimé plus d'informations et d'éléments.

▶ **Alerte CF** : Nous avons compris le concept, mais nous aimerions connaître les apports envisagés.

▶ **ALTO 3** : modernisation d'ALTO2

▶ **La BACO du CF** pose la question de la mise à jour régulière.

**La crainte des collègues par rapport à PILAT est aussi de voir arriver en complément de CFVR un outil supplémentaire d'industrialisation et d'uberisation du CF.**

**Ceci nous conduit à aborder le projet PILAT dans un contexte de méfiance où nous serons évidemment vigilants à ce que cet outil soit réellement un plus et ne constitue pas un simple outil de flicage.**

## ☛ RÉPONSE DE LA DG

Après une présentation aussi concise que les documents fournis, et n'allant pas en profondeur, le chef du CF n'a pas su prendre le temps de répondre aux interrogations légitimes des organisations syndicales.

Seul élément concret concernant l'intégration de données extérieures (données sociales, registre du commerce, etc) : elles le seront au fur et à mesure de leur intégration dans nos sources de données, ce qui n'est pas le cas actuellement.

**Nous en avons déduit que les bases de données sont actuellement seulement celles de la DGFIP.**

## // FICHE ACTUALITE DES PROJETS INFORMATIQUES

### ☛ Propos de la CGT

Sur la démétropolisation, je vous rappelle la position de la CGT FIP, totalement opposée au nouveau réseau de proximité et donc à la création de pôles nationaux. Elle est attachée au service de proximité. Et ce n'est pas la présentation de cette fiche qui pourra nous faire changer d'avis. Par ailleurs, on constate que la création du PNCDP est déjà actée et qu'elle a été diffusée par appel national à candidatures sur Ulysse national le 16 décembre 2020.

Sur les missions de ce pôle, on peut constater qu'il sera alimenté uniquement par le bureau SJCF-1D, soit uniquement par des listes MRV sans aucune connaissance pratique de la réalité du territoire, de la réalité patrimoniale.

Il est précisé que l'objectif affiché est d'assurer une meilleure couverture du tissu fiscal des particuliers sur l'ensemble du territoire venant en complément de l'activité des PCRPs afin de renforcer la présence de l'administration sur le contrôle des particuliers. Qui peut le croire ?

Comment comprendre qu'un contribuable à Marseille se voit adresser une proposition de rectification depuis Chateaudun ?

De plus, depuis 2018, des CSP à distance ont été attribués par certaines directions départementales, notamment celle de la Seine St Denis au service d'Orléans ? Aucun bilan chiffré n'a été présenté aux organisations syndicales. Pourquoi ? y aurait-il quelque chose à cacher ?

**Aussi vous comprendrez que nous sommes totalement opposés à la création de ce pôle national, comme de tous les autres.**

## ☛ RÉPONSE DE LA DG

Selon M. Iannucci, le service de Chateaudun est créé ex nihilo et ne remplacera aucune structure pré-existante. Il est le premier, 5 pôles au total devront être créés d'ici 2023. Le service de Chateaudun permettra d'élargir la couverture du territoire et traitera aussi bien l'impôt sur le revenu que les revenus patrimoniaux.

Les PCRPs ont traité 100 000 dossiers sur les 150 000 dossiers reçus (2 000 agents sont actuellement affectés dans les PCRPs).

Nous sommes au contraire convaincus qu'une redistribution territoriale se dessine, avec la fin d'une grande partie des structures de proximité au bénéfice de services supra-départementaux, voire nationaux, ce qui signifie des suppressions d'emplois et la perte de la connaissance du terrain.

### *Conclusion provisoire*

Ce groupe de travail n'est pas terminé, les fiches sur la transparence fiscale, la relation de confiance et le soutien des services en matière d'action pénale seront examinées prochainement et nous vous en rendrons compte, précision étant faite que ces fiches étaient aussi vides et insipides que les 3 déjà traitées.